

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20240610-1_10062024-DE



République Française
Département du Nord

ville de Cambrai



Publié le : 28 Juin 2024 à 11:00

Arrondissement
de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUIN 2024

OBJET : N° 1

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

INTITULÉ : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 4 Juin 2024 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;
Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS ;
Mme DROBINOHA ; M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ;
M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ;
Mme CARDON ; Mme LIÉNARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ;
Mme SAYDON ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; Mme BRIQUET ;
Mme BERTELOOT ; M. SIEGLER ; M. VAILLANT ;
Mme DESMOULIN ; M. MAURICE ; Mme BURLET ;
M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à Mme CARDON ;
Mme CHATELAIN qui a donné procuration à Mme WIART ;
Mme CHARPENET qui a donné procuration à M. LE MAIRE ;
M. FLAMEIN qui a donné procuration à Mme BERTELOOT ;
M. SIMPERE qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE ;
M. F. WIART qui a donné procuration à M. L. WIART ;
M. MOAMMIN qui a donné procuration à M. P.A VILLAIN ;
M. DERASSE qui a donné procuration à Mme DESMOULIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Benoit VAILLANT

Dossier CA
Delib. Approuvées
DFAE
Recette
E. PARENT (ORG)

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 8 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire, par délégation, à prendre des décisions.

COMPTE RENDU DES DECISIONS :

Décision n°2024-21 L'arrêté en date du 28 mars 2011 fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés 17 rue du Petit Séminaire à l'association « Théâtre en Cambrésis » est reconduit dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 15 mai 2024. La location est consentie à titre gratuit.

Décision n°2024-22 La convention en date du 15 mai 2018 fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés 9 avenue Albert 1er à l'association « La Croix Rouge Française » est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 16 mai 2024. La location est consentie à titre gratuit.

Décision n°2024-23 La convention en date du 9 mai 2018 fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés 9 avenue Albert 1^{er} à l'association « Les Restaurants du Cœur » est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 16 mai 2024. La location est consentie à titre gratuit.

Décision n°2024-24 La décision en date du 29 mars 2022 fixant les conditions de mise à disposition d'un logement situé 2 rue de Nice à Monsieur MASSY est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} mai 2024. Le loyer est fixé à 321,26€.

Décision n°2024-25 La mise à disposition de l'emplacement de parking n°4, dans le garage situé au sous-sol du 1 rue du Général Frère, à Mr Alain DELEVALLEE est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} mai 2024 pour un an. Le loyer est fixé à 56€92.

Décision n°2024-26 La mise à disposition de l'emplacement de parking n°10, dans le garage situé au sous-sol du 1 rue du Général Frère, à Mr Jean-Michel BAZIN est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter à compter du 1^{er} mai 2024. Le loyer est fixé à 51€75.

Décision n°2024-27 La protection fonctionnelle est accordée à Mr BETRY Vincent Brigadier-chef principal de la Police Municipale de Cambrai suite aux faits de menaces dont il a été victime le 08 février 2024.

Décision n°2024-28 La concession entre la Ville de Cambrai et Mesdames FOMENKO Yulia et NAUMENKO Nina pour le logement situé 28 rue Paul Bert apt 3 est acceptée dans toutes ses clauses et conditions pour un an non renouvelable à compter du 1^{er} juillet 2024.

Décision n°2024-29 La concession entre la Ville de Cambrai et Madame SERHIENKO Tatiana pour le logement situé 28 rue Paul Bert apt 4 est acceptée dans toutes ses clauses et conditions pour un an non renouvelable à compter du 1^{er} juillet 2024.

Décision n°2024-30 La convention en date du 31 mai 2002 fixant les conditions de mise à disposition de deux salles situées dans l'ancienne école Jean Jaurès rue Lafayette à l'association « la Batterie Fanfare de Cambrai et son Ecole » est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} juin 2024. La location est consentie à titre gratuit.

Décision n°2024-31 La convention en date du 14 mai 2002 fixant les conditions de mise à disposition d'une salle située au rez-de-chaussée de la Maison de quartier St Druon rue Raymond Gernez à l'association « Chorale Tempo » est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} juin 2024. La location est consentie à titre gratuit.

Décision n°2024-32 La convention en date du 23 avril 2015 fixant les conditions de mise à disposition des salles n°2 et n°3 du Groupe Scolaire Raymond Gernez à l'association « Train Miniature du Cambrésis » est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} juin 2024. La location est consentie à titre gratuit.

Décision n°2024-33 La décision en date du 27 avril 2023 fixant les conditions de mise à disposition d'un logement situé 2 rue de Nice à Monsieur CATOIR Christian est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} juin 2024. Le loyer est fixé à 326€02.

Décision n°2024-34 La convention en date du 16 novembre 2005 fixant les conditions de mise à disposition d'une salle située au rdc de l'école primaire Pierre Corneille rue du Train de Car à l'association « Ikebana Nord » est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} juillet 2024. La location est consentie à titre gratuit.

Décision n°2024-35 La convention en date du 26 juin 2001 fixant les conditions de mise à disposition de deux salles situées au 1^{er} étage de la Maison de quartier St Druon rue Raymond Gernez à l'association « Le Manteau d'Arlequin » est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} juillet 2024. La location est consentie à titre gratuit.

Décision n°2024-36 La convention en date du 26 juin 2001 fixant les conditions de mise à disposition de deux salles situées au 1^{er} étage de la Maison de quartier St Druon rue Raymond Gernez à l'association « Société Symphonique Cambrésienne » est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} juillet 2024. La location est consentie à titre gratuit.

Décision n°2024-37 La convention en date du 03 juin 2015 fixant les conditions de mise à disposition des salles au 1^{er} étage de l'ancienne école Jean Jaurès rue Lafayette à l'association « La Fédération Française Handidanse » est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} juillet 2024. Le loyer est fixé à 343€78.

Décision n°2024-38 La convention en date du 31 mars 2017 fixant les conditions de mise à disposition d'une salle située à la Base de Loisirs rue de La Paix de Nimègue et 170m² sur la parcelle AV 54 à l'association « Le Rucher Ecole du Cambrésis » est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} juillet 2024. La location est consentie à titre gratuit.

Publié le : 28 Juin 2024 à 11:00

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20240610-1_10062024-DE

S²LO

Décision n°2024-39 La convention en date du 25 juin 2021 fixant les conditions de mise à disposition du bâtiment du Centre Eclipse 47 avenue de Dunkerque à l'association « Service Enfance et Jeunesse de Cambrai » est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} juillet 2024. La location est consentie à titre gratuit.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le



ID : 059-215901224-20240610-1_10062024-DE

S²LO

Publié le : 28 Juin 2024 à 11:00

Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
M. Benoit VAILLANT

3




Le Maire de Cambrai
François-Xavier VILLAIN